

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

LOGISTIQUE

Priorité au rail pour le transport de marchandises

Le Conseil d'État souhaite renforcer le transport de marchandises par le rail afin de limiter les nuisances pour l'environnement de cette activité essentielle au fonctionnement de la société. C'est pourquoi il demande 46,3 millions de francs au Grand Conseil afin de soutenir le développement des installations ferroviaires privées et l'acquisition de nouvelles locomotives par les MBC pour le transport de matériaux de construction.

Tous les objets qui nous entourent et que nous consommons sont des marchandises qui ont été à un moment donné déplacées d'un lieu à un autre. Alors qu'elles sont aujourd'hui majoritairement transportées par la route sur le territoire vaudois, on estime que cette activité émet 6% des gaz à effet de serre dans le canton. Elle est par ailleurs vouée à se développer en raison de l'augmentation de la population et du commerce en ligne.

Dans ce contexte, le Conseil d'État s'est fixé pour objectif de rendre l'activité logistique plus durable et efficace en soutenant une utilisation accrue du rail, afin de limiter les nuisances du transport par camions et d'améliorer la qualité de vie. « Nous voulons inciter au report modal, explique Nuria Gorrite, cheffe du département en charge des infrastructures. L'objectif est d'augmenter de 45% le volume actuel de marchandises transportées par rail d'ici à 2050 et de lui permettre de devenir une alternative pertinente et attractive par rapport au transport routier. » À titre d'exemple, le déplacement d'une tonne de marchandises sur un kilomètre par le train émet douze fois moins de gaz à effet de serre que s'il est effectué avec un poids lourd.

Nouveaux subsides pour des interfaces rail-route et nouvelles locomotives
Le Conseil d'État soumet au Grand Conseil trois demandes de crédits. L'une d'elles, d'un montant de 21,3 millions de francs, est destinée à soutenir la réalisation d'installations de transbordement rail-route par des entreprises privées à travers l'octroi de subventions. Ces contributions d'investissement visent à rendre le transport par rail plus concurrentiel face au transport routier. La loi vaudoise sur les transports publics sera modifiée pour permettre ce subventionnement aux entreprises privées.

Par ailleurs, un montant de 20.7 millions permettra de financer l'acquisition de deux nouvelles locomotives destinées au transport de matériaux de construction par l'entreprise des transports de la région Morges Bière Cossonay SA (MBC). Ces locomotives remplaceront le matériel actuel en fin de vie. Cette acquisition permettra la poursuite du transport ferroviaire de matériaux de construction sur le réseau MBC. La compagnie transporte annuellement près de 300'000 tonnes de gravier et matériaux d'excavation, évitant le passage d'environ 20'000 poids lourds chaque année. Ce crédit d'investissement s'inscrit dans la stratégie du Conseil d'État visant à promouvoir le raccordement des carrières et gravières au rail, comme détaillé dans la révision du Programme de gestion des carrières adoptée par le Conseil d'État.

Enfin, un crédit de 4,3 millions est demandé pour mener les travaux qui permettront de prévoir les surfaces foncières nécessaires à l'activité logistique sur le territoire et d'aménager les sites d'activités propices au transbordement rail-route. Il permettra également d'accompagner les communes au sein des agglomérations dans le développement de mesures pour faire face aux enjeux de logistique urbaine, de soutenir financièrement la réalisation de projets pilotes dans le canton et de créer une plateforme d'échanges entre les collectivités publiques et les acteurs privés.

Politique volontariste

Favoriser le report du transport de marchandises de la route au rail fait partie des mesures emblématiques du plan climat vaudois, présentées en juin 2023 par le Conseil d'État. C'est également une mesure du programme de législature.

Pour rappel, en 2018, un premier crédit d'étude de 1,4 million de francs a été accordé par le Grand Conseil dans le but d'établir une stratégie pour le transport de marchandises à l'échelle cantonale et de définir les actions à mettre en œuvre. Avec cette deuxième demande de financement et les mesures prévues, le Canton se fixe un objectif ambitieux et se donne les moyens d'améliorer significativement le transport de marchandises sur son territoire.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 12 décembre 2024

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DICIRH, Nuria Gorrite, conseillère d'Etat

LIEN(S)

[Brochure - Stratégie cantonale du transport des marchandises - Objectifs et mesures](#)

TÉLÉCHARGEMENT(S)